



Conseil économique et social

Distr. limitée
11 avril 2019
Français
Original : anglais

Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

15-18 avril 2019

Point 3 de l'ordre du jour*

Adoption des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental

**Projet de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan
intergouvernemental déposé par la Présidente du Conseil économique
et social, Inga Rhonda King (Saint-Vincent-et-les-Grenadines),
à l'issue de consultations**

Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Nous, ministres et représentants de haut niveau, nous sommes réunis à New York, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 15 au 18 avril 2019, à l'occasion du quatrième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Nous nous déclarons résolus à poursuivre l'action et à redoubler d'efforts quant à l'application pleine et rapide du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, y compris en relevant les défis représentés par la mobilisation des ressources publiques intérieures ; les entreprises et financements privés aux niveaux national et international ; la coopération internationale au service du développement ; le commerce international comme moteur du développement ; la dette et sa viabilité ; les problèmes systémiques ; la science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités ; et les données, le contrôle et le suivi. Nous rappelons que le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'inscrit dans le prolongement du Consensus de Monterrey (2002) et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (2008), fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'appuie et le complète, et contribue à contextualiser les cibles relatives aux moyens d'application par des politiques et des mesures concrètes.
2. Nous nous félicitons des progrès faits dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba. Dans le même temps, nous notons avec préoccupation que la mobilisation de financements suffisants reste un enjeu majeur pour la mise en

* E/FFDF/2019/1.



œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et que les progrès ont été inégaux dans les pays et d'un pays à l'autre. Nous réaffirmons les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan international des précédents forums du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Nous constatons que les objectifs du développement durable sont de plus en plus incorporés dans les budgets publics et les efforts de coopération au service du développement et nous constatons également l'intérêt et l'engagement croissants du secteur privé à l'égard de l'investissement durable. Conscients de l'ampleur et de l'urgence du défi, nous sommes déterminés à concentrer notre action sur des mesures concrètes qui aideront à combler efficacement les lacunes de mise en œuvre, en tirant pleinement parti des nouvelles possibilités de réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée.

3. Nous nous réunissons dans le contexte d'un environnement mondial de plus en plus difficile. La croissance de l'économie mondiale a probablement atteint un sommet, aux alentours de 3 %, avec une croissance du produit intérieur brut par habitant nettement inférieure au niveau nécessaire pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, partout dans le monde. Les investissements indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable restent sous-financés. Les risques systémiques augmentent, notamment la volatilité des flux de capitaux et les risques croissants de surendettement, et certaines parties du système multilatéral connaissent des tensions. La plupart des gens vivent dans des pays où l'inégalité s'est aggravée, et la dégradation de l'environnement se poursuit à un rythme soutenu. En continuant sur cette trajectoire, nous ne serons pas en mesure de répondre aux aspirations du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et beaucoup seront laissés de côté. Nous savons que ce contexte difficile est peut-être l'occasion à saisir pour remodeler les systèmes financiers nationaux et internationaux dans l'optique du développement durable. Nous sommes déterminés à tirer parti de cette occasion ainsi offerte à l'action collective menée à l'échelle mondiale de faire progresser le financement du développement.

4. Nous nous efforcerons d'élaborer des cadres de financement nationaux intégrés à l'appui des stratégies de développement durable pilotées par nos pays, afin de poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, en visant à mobiliser un vaste éventail de sources et d'instruments de financement et, tout aussi efficacement, à le mettre en adéquation avec le Programme 2030, et exploiterons pleinement le potentiel de tous les moyens de mise en œuvre. Nous engageons le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement à continuer d'affiner sa méthodologie et sa réflexion concernant les cadres de financement nationaux intégrés, conformément aux plans et priorités nationaux, notamment grâce à l'élaboration des trousseaux à outils les plus utiles, les plus accessibles et les plus applicables pour les différents types de pays et de secteur, et à faire rapport sur les enseignements tirés des premiers efforts d'élaboration de ces cadres. Nous invitons la communauté internationale et tous les acteurs concernés à les aider dans cette entreprise.

5. Nous reconnaissons la nécessité d'une approche cohérente, globale, inclusive, transparente et orientée vers l'action, faisant leur place à tous les processus et initiatives appropriés à la réalisation des objectifs de développement durable, avec la participation de tous les acteurs concernés de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé. Nous prenons note du rapport de 2019 sur le financement du développement durable du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, qui évalue les progrès accomplis et les lacunes à combler, propose des politiques possibles dans les sept domaines relevant du Programme d'action d'Addis-Abeba et examine les défis à relever dans le financement de tous les objectifs de développement durable, notamment des objectifs 4, 8, 10, 13, 16 et 17, qui seront

examinés à la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable sous les auspices du Conseil économique et social.

6. Nous affirmons qu'il importe de répondre aux divers besoins et difficultés des pays se trouvant dans des situations particulières, notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, ainsi qu'aux difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire.

Questions transversales

7. Nous réaffirmons notre ferme détermination politique à éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde ; à combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre ; à édifier des sociétés pacifiques et justes, où chacun a sa place ; à protéger les droits fondamentaux et à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ; et à assurer la protection durable de la planète et de ses ressources naturelles dans un esprit de partenariat et de solidarité à l'échelle mondiale, en faisant en sorte qu'aucun pays ne soit oublié et que nul ne soit laissé pour compte. Nous soulignons en outre que toutes nos actions doivent s'appuyer sur notre volonté résolue de protéger et de préserver notre biodiversité, nos océans et notre climat. Nous rappelons l'Accord de Paris et soulignons qu'il importe de renforcer l'action et la mobilisation en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, compte tenu des besoins et des situations propres aux pays en développement, notamment de ceux qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques. Nous rappelons également le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Nouveau Programme pour les villes, et les textes issus de toutes les autres grandes conférences et réunions au sommet pertinentes des Nations Unies, consacrées aux questions économiques et sociales et à des domaines connexes. Nous sommes conscients que l'intégration des considérations relatives à la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de financement peut réduire les pertes économiques causées par les catastrophes, qui compromettent les progrès enregistrés sur la voie du développement durable.

8. Nous réaffirmons que l'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et le plein exercice de leurs droits fondamentaux sont des facteurs essentiels à la réalisation d'une croissance économique soutenue, inclusive et équitable et du développement durable. Nous soulignons à nouveau la nécessité de prendre en compte la problématique hommes-femmes, notamment au moyen de mesures et d'investissements ciblés, dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques financières, économiques, environnementales et sociales. Nous renouvelons notre engagement en faveur de l'adoption et du renforcement de politiques rationnelles et d'une législation applicable ainsi que de mesures novatrices en vue de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles à tous les niveaux, d'assurer aux femmes les mêmes droits, les mêmes accès et les mêmes possibilités de participation et de prise de décisions dans le domaine économique qu'aux hommes et d'éliminer la violence fondée sur le genre et la discrimination sous toutes ses formes.

9. Nous sommes conscients que les investissements et l'innovation dans le secteur social, en particulier en matière d'éducation et de santé, contribuent à faire reculer la pauvreté et à réduire les inégalités, et à améliorer la mise en valeur des ressources humaines, et nous souhaitons que les efforts visant à accroître les investissements dans ces domaines se poursuivent, grâce, notamment, à un enseignement de qualité qui soit inclusif et équitable et à une couverture de santé universelle. Nous soulignons qu'il importe de veiller à ce que les systèmes et mesures de protection sociale pour

tous, y compris les seuils de protection sociale, soient conformes aux stratégies nationales de développement et soient bien conçus, mis en œuvre avec efficacité, capables de faire face aux chocs et viables à long terme.

10. Nous soulignons que la réalisation d'investissements dans une infrastructure de qualité, accessible, abordable, fiable, durable et résiliente, notamment pour ce qui est des transports, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement pour tous, est vitale pour la réalisation de nombre de nos objectifs. Nous soulignons également que l'infrastructure doit être inclusive, qu'elle doit en particulier tenir compte de la problématique hommes-femmes et être accessible aux personnes handicapées. Nous sommes conscients qu'il est prioritaire pour la communauté internationale de combler, d'une manière durable, les lacunes concernant l'infrastructure à l'échelle mondiale et que des défis majeurs restent à relever pour ce qui est d'intensifier les investissements réalisés, aux fins de la concrétisation des objectifs de développement durable, dans l'infrastructure, notamment dans l'étude de projet et la phase préparatoire, en particulier dans les pays en développement.

Ressources publiques intérieures

11. Nous observons des tendances à la hausse en matière de recettes fiscales dans les pays développés et certains pays en développement. Dans le même temps, nous notons l'écart important entre ressources publiques et besoins de financement dans de nombreux pays, en particulier dans les pays les moins avancés. Nous reconnaissons l'importance de régimes fiscaux transparents pour lutter contre l'inégalité, et prenons à nouveau l'engagement de renforcer les capacités de l'administration fiscale au moyen de systèmes fiscaux modernisés et progressifs, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba. Nous sommes conscients des progrès accomplis en matière de coopération fiscale internationale, notamment par la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales, mais prenons note des défis persistants posés par l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires, qui sont en partie facilités par la numérisation de l'économie. Nous sommes également conscients que toute prise en considération de mesures fiscales visant à répondre à la numérisation de l'économie devrait comporter une analyse approfondie de leurs implications pour les pays en développement, en s'attachant en particulier aux besoins et aux capacités qui leur sont propres. Nous sommes vivement préoccupés par les effets négatifs des flux financiers illicites sur la stabilité et le développement politiques, sociaux et économiques des sociétés, en particulier des pays en développement. Nous notons en outre avec préoccupation que seule une petite partie des avoirs volés sont restitués aux pays d'origine. Nous renouvelons l'engagement de relever les défis posés par la lutte contre les flux financiers illicites. Nous notons les travaux en cours visant à estimer le volume des flux financiers illicites et la nécessité d'une différenciation entre leurs divers types, et les efforts entrepris en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme. Nous nous réjouissons des efforts entrepris pour élaborer de bonnes pratiques en matière de recouvrement et de restitution des avoirs afin de favoriser le développement durable.

12. Nous continuerons d'étudier les stratégies de génération de recettes à moyen terme en tant qu'outils permettant de préserver la cohérence des politiques quant à la réalisation du développement durable. Nous engageons, d'autre part, les pays à mettre en commun les meilleures pratiques et à appuyer les initiatives de renforcement des capacités visant à mieux faire correspondre les dépenses publiques avec les stratégies nationales de développement durable afin de stimuler une croissance inclusive et de promouvoir une société plus équitable. Nous réaffirmons que les efforts menés dans le domaine de la coopération fiscale internationale doivent être universels dans leur approche et leur portée et qu'ils doivent tenir pleinement compte des besoins et capacités de tous les pays, en particulier les pays les moins avancés, les pays en

développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays africains. À cet égard, nous attendons avec intérêt les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et prenons acte des contributions faites à son fonds d'affectation spéciale volontaire, et demandons leur accroissement pour permettre au Comité de s'acquitter de son mandat de manière efficace. Nous engageons les donateurs à renforcer la coopération internationale et tous les types d'appui à l'assistance technique et au renforcement des capacités en matière de mobilisation de ressources ainsi que de prévention et de lutte contre les flux financiers illicites. Nous prions le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement de faire part des données disponibles en matière de coopération internationale concernant la restitution d'avoirs et de consacrer des sections particulières de son rapport de 2020 à des résumés des estimations par canal et par composante du volume des flux financiers illicites, et au recours aux progrès technologiques à l'appui du renforcement de l'administration fiscale ainsi que de la lutte contre les flux financiers illicites.

Activités et financements privés aux niveaux national et international

13. La création d'un environnement permettant au secteur privé de mobiliser plus facilement les entreprises et de favoriser leur participation à la réalisation des objectifs de développement durable est nécessaire. Le secteur privé peut contribuer à cette réalisation de bien des façons, notamment en alignant leur modèle d'entreprise sur les objectifs de développement durable, les investissements à impact, la gestion des risques de catastrophe, le développement des compétences et les solutions innovantes propres à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux, conformément aux plans et politiques mis en place au niveau national. Nous prenons note du potentiel offert par les investissements à impact pour le financement du développement durable. Nous nous félicitons de l'intérêt croissant porté par les investisseurs à la prise en compte de la durabilité dans leurs décisions d'investissement, mais sommes conscients que des efforts doivent encore être faits afin d'analyser, de suivre et de mesurer l'apport de cette prise en compte à la réalisation des objectifs de développement durable et de maximiser son effet positif pour le développement. Nous notons avec préoccupation que les investissements étrangers directs suivent une trajectoire faible depuis 2015 et que, bien que les flux d'investissements étrangers directs vers les pays en développement aient légèrement augmenté en 2018, ces flux restent inégalement répartis entre régions et groupes de pays – les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement continuant de recevoir une faible part des flux mondiaux d'investissements étrangers directs. Nous notons également que le coût moyen mondial des envois de fonds est resté élevé, soit environ 7 % en 2018, et prenons à nouveau l'engagement d'œuvrer en vue de ramener le coût de transaction moyen des envois de fonds des travailleurs migrants d'ici 2030 à moins de 3 % de leur montant.

14. Nous viserons à créer des incitations à l'investissement durable à long terme, qui pourraient exiger des entreprises une meilleure communication sur les questions de durabilité, des éclaircissements sur les obligations fiduciaires et les préférences des détenteurs d'actifs et la tarification des externalités. Nous insistons sur la nécessité de faire le point sur les initiatives publiques et privées afin de mesurer les effets des investissements sur les objectifs de développement durable, de déterminer leurs similitudes et leurs différences, et d'établir les éventuelles lacunes. Nous prions le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement de poursuivre son analyse sur l'incidence et les paramètres de mesure de la contribution des investissements et instruments du secteur privé aux objectifs de développement durable au niveau mondial. Nous promouvons les pratiques d'entreprise viables à

terme, tenant compte notamment des questions d'environnement, de société et de gouvernance dans la publication des résultats des entreprises selon les cas, les pays décidant du bon équilibre entre règles facultatives et obligatoires. Nous encouragerons l'alignement des investissements étrangers directs sur les stratégies nationales de développement durable. Nous renforcerons nos cadres d'action pour stimuler le financement des investissements productifs, et demanderons aux donateurs d'appuyer ces efforts, notamment en renforçant les capacités d'accéder au financement disponible, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Nous nous efforcerons de mettre en place des secteurs financiers durables et inclusifs, dotés d'une gestion des risques et d'une protection des consommateurs appropriées. Nous notons avec préoccupation les écarts dans l'accès aux capitaux entre les micro-, petites et moyennes entreprises, en particulier lorsqu'elles sont dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, et constatons que les marchés financiers peuvent être un puissant moteur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté lorsqu'ils aident les entreprises ayant un effet sur le développement durable, et lorsque l'accès au crédit est inclusif dans tous les secteurs de l'économie. Nous favoriserons l'inclusion financière, notamment par la technologie financière ainsi qu'en développant l'aptitude à se servir des outils numériques et financiers. Nous nous emploierons à améliorer l'accès aux services financiers ainsi que leur usage et leur qualité afin de réduire le coût des envois de fonds et d'offrir des services propres à débloquer de nouvelles sources de financement locales, en complément des efforts internationaux. Nous prions tous les acteurs, notamment l'Organisation des Nations Unies, d'appuyer les pays dans les efforts qu'ils déploient en vue de combler l'insuffisance des investissements consentis aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

Coopération internationale au service du développement

15. Le financement public international a un rôle important à jouer pour compléter les efforts menés par les pays afin de mobiliser des ressources publiques intérieures, en particulier dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables où ces ressources sont limitées. Nous jugeons encourageant que des pays aient atteint ou surpassé l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement, dont 0,15 % à 0,20 % aux pays les moins avancés. Nous notons avec préoccupation que l'aide publique au développement a baissé en 2017 de 0,1 % en termes réels et que l'aide publique au développement à destination des pays les moins avancés a représenté 0,09 % du revenu national brut des membres du Comité d'aide au développement. Certes, la baisse de l'aide publique au développement s'est inversée en 2017, mais nous constatons, au cours des dernières années, une réduction de la part de cette aide dans l'aide programmable par pays et une diminution de la concessionnalité de l'aide publique au développement octroyée aux pays les moins avancés. Nous rappelons qu'il importe de concentrer les ressources concessionnelles sur les pays ayant les plus grands besoins et les moins capables de mobiliser d'autres ressources. Nous notons en outre que l'aide publique au développement consentie aux petits États insulaires en développement reste très centrée sur un nombre réduit d'entre eux, malgré la fréquence, l'instabilité et l'intensité accrues des phénomènes météorologiques auxquels beaucoup de ces pays sont exposés. Nous savons que l'aide publique au développement demeure une des principales sources de financement extérieur de nombreux pays en développement sans littoral. Nous sommes également conscients que l'aide publique au développement et d'autres financements concessionnels sont encore importants pour plusieurs pays à revenu intermédiaire. Nous continuerons de tenir des discussions ouvertes, inclusives et transparentes sur la modernisation des méthodes de mesure de l'aide publique au développement et sur l'utilisation proposée de la notion de « soutien public total au développement

durable » et affirmons qu'aucune méthode de mesure de ce type ne doit se traduire par une dilution des engagements déjà pris. Nous nous félicitons des efforts qui continuent d'être faits en vue d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement et des autres efforts internationaux en matière de financement public, s'agissant notamment du respect des principes d'efficacité de la coopération au service du développement arrêtés d'un commun accord. Nous prenons acte du Forum pour la coopération en matière de développement qui s'est tenu en mai 2018. Nous notons le potentiel du financement mixte, notamment sa capacité de mobiliser et de stimuler un financement supplémentaire, et soulignons que les projets devraient être alignés sur les priorités nationales, avoir un effet durable sur le développement et servir l'intérêt public, tout en reconnaissant qu'en ce qui concerne divers domaines du financement des objectifs de développement durable, différents types de financement peuvent présenter les modalités les plus efficaces. Nous sommes conscients que la coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale pour le développement en ce qu'elle complète, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud et, à cet égard, nous nous réjouissons des résultats de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Nous nous engageons en outre à renforcer la coopération triangulaire en tant que moyen de mettre les expériences et les compétences pertinentes au service de la coopération pour le développement. Nous prenons note de la prochaine réunion du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement.

16. Nous prions les donateurs qui ne l'ont pas encore fait d'intensifier leurs efforts pour s'acquitter de leurs engagements respectifs en matière d'aide publique au développement. Nous engageons en outre les donateurs à aligner leur appui sur les priorités des pays définies dans les stratégies nationales de développement durable. Nous encourageons les banques multilatérales de développement à poursuivre le renforcement de leur coopération, ainsi que les efforts visant à intégrer les considérations relatives aux objectifs de développement durable dans toutes leurs opérations. Nous prions les apporteurs de financements mixtes de collaborer avec les pays hôtes au niveau stratégique aux stades de la planification, de la conception et de la mise en œuvre, afin de s'assurer que les priorités de leurs portefeuilles de projets correspondent aux priorités nationales. Nous invitons le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, dans le cadre de son rapport de 2020 sur le financement du développement durable, d'évaluer les risques encourus, les possibilités offertes et les pratiques optimales adoptées concernant les différents instruments de financement, tels que le financement mixte, et la meilleure manière d'adapter les différents instruments innovants aux situations propres aux pays en développement, en s'attachant en particulier aux pays africains, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement, et aux pays dans des situations de conflit et de sortie de conflit, ainsi qu'aux pays à revenu intermédiaire. Nous invitons les apporteurs de financements climatiques à améliorer l'accès au financement des pays les plus pauvres et les plus vulnérables et nous engageons l'allocation de davantage de ressources à des instruments ex ante pour le renforcement de la résilience, notamment dans le cadre de nouvelles approches de financement qui encouragent la réduction des risques de catastrophe. Nous prions la communauté internationale, notamment les institutions financières multilatérales et le secteur privé, d'apporter un appui financier et une assistance technique accrue aux pays, en particulier, les plus vulnérables, en élaborant et en finançant des initiatives de réduction des risques de catastrophe et des activités favorisant la résilience. À cet égard, nous notons la réussite et l'achèvement dans les délais du processus initial de mobilisation de ressources du Fonds vert pour le climat et, d'autre part, nous attendons avec intérêt le résultat de son premier processus de reconstitution des ressources. Nous sommes conscients que l'aide publique au développement devrait continuer à se concentrer sur les pays qui en ont le plus besoin.

Nous notons que l'accès au financement à taux réduit diminue à mesure qu'augmentent les revenus des pays et que certains pays ne sont peut-être pas en mesure d'obtenir d'autres sources un financement abordable suffisant par rapport à leurs besoins. Nous prenons note de la volonté d'examiner plus avant de nouvelles mesures inspirées des expériences existantes d'exceptions concernant l'admissibilité à un financement à taux réduit et des évaluations multidimensionnelles pour pallier les limites d'une évaluation fondée seulement sur le revenu et les conditions d'admission au retrait de la liste des pays les moins avancés. À cet égard, nous encourageons les institutions concernées à apprendre les unes des autres pour ce qui est de s'adapter aux circonstances diverses des pays, afin de mieux gérer les transitions et le retrait de la liste. Nous invitons le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement à examiner dans son rapport de 2020, en s'appuyant sur les travaux actuels, les défis posés aux pays en développement qui connaissent une réduction de leur accès à l'aide publique au développement et de leur financement concessionnel en raison de leur retrait de la liste et durant la période transition, et à faire part de ses recommandations afin de surmonter de tels défis. Nous prions également le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, dans le cadre de son rapport de 2020, de continuer à présenter une ventilation de l'utilisation de l'aide publique au développement par pays en développement.

Le commerce international comme moteur du développement

17. Nous notons que la croissance du commerce mondial a marqué le pas en 2018, après une forte augmentation en 2017. Le renforcement de la contribution du commerce comme moteur de la croissance économique inclusive et de la réduction de la pauvreté est particulièrement important pour les pays les moins avancés, qui demeurent bien en deçà de l'objectif de doublement de la part de leurs exportations mondiales d'ici 2020. À cet égard, nous soulignons à nouveau qu'il importe que tous les pays en développement et en particulier les pays les moins avancés tirent parti des débouchés commerciaux qui leur sont offerts. Nous notons que les écarts dans le financement du commerce se sont accrus depuis la crise financière mondiale. Nous réaffirmons que le commerce international est un moteur de la croissance économique inclusive et de la réduction de la pauvreté, et qu'il contribue à la promotion du développement durable. Nous sommes conscients de la contribution apportée par le système commercial multilatéral à cette fin. Nous savons que le système commercial multilatéral se situe à l'heure actuelle en deçà de ses objectifs et qu'il existe des possibilités d'amélioration. Nous soutenons donc la réforme nécessaire de l'Organisation mondiale du commerce visant à améliorer son fonctionnement.

18. Nous préconisons la réalisation d'autres avancées, notamment au moyen de l'initiative Aide pour le commerce, en vue d'améliorer l'efficacité et la transparence de la collecte des recettes douanières et l'infrastructure durable, puissant instrument de la réduction du coût des échanges et de l'accroissement des recettes publiques. Nous soulignons que l'initiative Aide pour le commerce, la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges, le renforcement ciblé des capacités liées au commerce et le maintien, pour les exportations des pays les moins avancés, d'un accès préférentiel aux marchés sont essentiels pour intégrer les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans le système commercial international. Nous nous félicitons de l'augmentation de la part des exportations des pays les moins avancés admises en franchise de droits et des initiatives actuelles d'accès au marché concernant les pays les moins avancés. Nous encourageons en outre les mesures et initiatives de renforcement des capacités visant à permettre aux micro-, petites et moyennes entreprises de mieux tirer parti des débouchés commerciaux, fournis notamment par

le commerce électronique, et à offrir aux groupes sous-représentés, en particulier les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes handicapées, la possibilité d'accéder aux marchés aux niveaux local, régional et international. Nous encourageons également les institutions financières à adopter, s'il y a lieu, des techniques de financement du commerce faisant appel à moins de documents afin d'aider les petites et moyennes entreprises à renforcer ce type de financement. Nous invitons le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du commerce à continuer de surveiller, dans son rapport de 2020, l'évolution de la situation en ce qui concerne les déficits de financement du commerce, en particulier pour les micro-, petites et moyennes entreprises. Nous encourageons les accords de commerce et d'investissement nouveaux et existants à tenir compte des interactions entre les politiques commerciales, économiques, sociales, environnementales et d'investissement.

La dette et sa viabilité

19. L'emprunt est un outil important pour ce qui est de financer les investissements indispensables à la réalisation du développement durable. Nous notons avec préoccupation que les niveaux de la dette tant publique que privée et les vulnérabilités n'ont cessé d'augmenter dans un nombre croissant de pays en développement, notamment les pays les moins avancés ainsi que les pays à revenu intermédiaire, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Dans ce contexte, si les niveaux de la dette restent viables dans la majorité des pays, les risques de plus en plus élevés d'un nouveau cycle de crises de la dette et de perturbations économiques constituent un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement durable. Nous réaffirmons que les opérations de restructuration de la dette doivent être effectuées en temps opportun, de manière ordonnée, efficace et équitable, et être négociées de bonne foi.

20. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement, sa restructuration ou sa gestion appropriée, selon le cas. Nous nous félicitons des mesures visant à améliorer la gestion et la transparence de la dette, ainsi que des activités connexes de formation et d'assistance technique assurées par la communauté internationale, et appelons les créanciers à simplifier les conditions de prêt, et à les rendre publiques et faciles à suivre. Nous demandons une plus grande transparence, de la part des débiteurs comme des créanciers. Nous répétons qu'il faut œuvrer pour un consensus mondial sur des directives concernant la responsabilité des débiteurs et des créanciers en matière d'emprunts et de prêts souverains. À cet égard, nous prenons acte des principes de la CNUCED visant à promouvoir des pratiques responsables pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts ainsi que des autres travaux pertinents de l'Organisation des Nations Unies et du Fonds monétaire international, du Groupe de la Banque mondiale, du Club de Paris et du Groupe des Vingt, notamment ses directives opérationnelles pour le financement durable. Nous soulignons qu'il est nécessaire d'améliorer les dispositions mises en place pour assurer la coordination entre secteurs public et privé et entre débiteurs et créanciers et invitons à renforcer la coordination entre créanciers et le dialogue entre créanciers et débiteurs, en faisant fond sur les travaux en cours dans d'autres instances. Nous renouvelons notre engagement d'étudier des moyens, pour les mécanismes de coopération des créanciers officiels existants, de régler plus efficacement les futurs problèmes d'insolvabilité, qui risquent de devenir plus complexes à l'avenir. Nous préconisons de différencier la façon dont le financement par emprunt est utilisé et de donner la priorité à l'emprunt pour des investissements productifs à même de créer une marge de manœuvre budgétaire. Nous engageons tous

les créanciers à envisager de recourir de plus en plus aux titres de créance conditionnels.

Règlement des problèmes systémiques

21. Nous sommes conscients qu'il est nécessaire de renforcer la coordination internationale et la cohérence des politiques afin d'améliorer la stabilité financière et macroéconomique mondiale. Nous notons que si la mise en œuvre des réformes du secteur financier au lendemain de la crise financière et économique mondiale de 2008 a réduit les risques dans le système financier réglementé, les risques s'accroissent en dehors du cadre réglementaire, notamment lorsqu'ils sont induits par la présence d'institutions financières non bancaires et la technologie financière. Nous nous déclarons préoccupés par le déclin constant des activités de correspondance bancaire, qui met en péril la capacité d'envoyer et de recevoir des paiements internationaux, avec pour conséquence possible une incidence sur le coût des envois de fonds, l'inclusion financière et le commerce international, entre autres domaines, et partant sur la réalisation des objectifs de développement durable.

22. Nous nous emploierons à faire en sorte qu'un filet de sécurité financière mondial assure des ressources suffisantes et une couverture complète. À cet égard, nous notons que le Fonds monétaire international est en train d'achever ses travaux sur le quinzième Examen général des quotes-parts. Nous serons attentifs aux répercussions liées aux décisions de politique intérieure, notamment sur l'instabilité des flux de capitaux vers les pays en développement. Nous engageons la communauté internationale à renforcer les mécanismes permettant d'aider les pays en développement à faire face au risque de change, notamment en ayant davantage recours à la diversification de ce risque. Nous encourageons l'élaboration de pratiques de gestion des risques et la réglementation des banques nationales de développement afin qu'elles soient financièrement viables et qu'elles puissent, en même temps, s'acquitter de leur mandat en matière de développement. Nous demandons aux autorités de régulation financière d'examiner désormais les risques sous-jacents associés aux activités financières et non plus le type d'institution financière. Pour remédier aux coûts et aux risques propres à la relation de correspondant bancaire, nous nous emploierons à engager les institutions financières à recourir davantage à la technologie, aux identifiants d'entité juridique et aux commodités liées à l'obligation de connaître son client. Nous encourageons également les efforts nationaux et internationaux visant à intégrer la durabilité dans le système financier et, partant, à continuer de réorienter les flux de capitaux vers des investissements qui sont durables d'un point de vue économique, social et environnemental.

Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

23. Nous réaffirmons que la création, le perfectionnement et la diffusion d'innovations et de nouvelles technologies ainsi que du savoir-faire connexe, dont le transfert de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord, constituent de puissants moteurs de la croissance économique et du développement durable. Les changements rapides suscités par les technologies nouvelles et émergentes offrent d'importants moyens de soutenir la réalisation des objectifs de développement durable, et les institutions financières ont favorisé l'inclusion financière. Nous notons que l'automatisation, l'intelligence artificielle et d'autres technologies émergentes peuvent transformer et, dans certains cas, perturber les marchés du travail dans les pays tant développés qu'en développement. Nous constatons, d'autre part, que les femmes, les filles, les personnes handicapées et les peuples autochtones sont déjà considérablement sous-représentés en matière d'éducation et d'emploi dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Nous nous réjouissons des innovations liées à la technologie financière qui ont favorisé

l'inclusion financière, mais notons également qu'elles engendrent des défis et des risques nouveaux. Nous sommes conscients des possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications en tant qu'éléments essentiels du développement durable et nous restons déterminés à combler le fossé numérique en matière d'accès, d'infrastructure et de capacité dans les pays et entre les pays. À cet égard, nous nous félicitons que l'aide publique au développement pour le renforcement des capacités scientifiques, technologiques et d'innovation dans les pays en développement ait augmenté ces dernières années.

24. Nous préconisons que les responsables des métiers liés à l'innovation et à la technologie tiennent compte des répercussions différentes de ces derniers sur différents groupes, favorisent des systèmes de protection sociale viables et étendent les mécanismes de sécurité sociale afin de compenser la perte d'emplois, et donnent à chacun les capacités de tirer parti des nouvelles technologies. Nous soulignons la nécessité de remédier aux risques liés à la technologie financière sans étouffer l'innovation financière et nous nous efforcerons d'améliorer le dialogue entre les décideurs, les régulateurs et les nouveaux prestataires de services pour trouver le bon équilibre, et insistons sur la nécessité de la transmission et de l'échange de connaissances entre pairs dans ce secteur en mutation rapide. Nous encourageons les acteurs de la coopération internationale à aider les pays en développement à surmonter les difficultés d'accès à la technologie, notamment en renforçant l'infrastructure associée à la science, à la technologie et à l'innovation, les compétences nationales en matière d'innovation, les capacités d'absorption et les cadres juridiques et stratégiques. Nous nous félicitons du lancement des activités de la Banque des technologies pour les pays les moins avancés en Turquie, qui a permis de réaliser la première cible des objectifs de développement durable, la cible 17.8, et invitons les États Membres ainsi que les organisations internationales, les fondations et le secteur privé, à verser à la Banque des contributions financières à titre volontaire et à lui fournir l'aide technique nécessaire pour assurer pleinement et efficacement ses activités. Nous attendons avec intérêt de lire le chapitre thématique du rapport de 2020 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement ayant pour objet le financement du développement durable à une époque de technologies de rupture et d'innovation rapide.

Données, contrôle et suivi

25. Nous prenons note des initiatives multilatérales lancées afin d'aider les pays développés et en développement à utiliser d'autres sources de données telles que les mégadonnées et destinées, entre autres, à mesurer les progrès accomplis en matière de développement durable. Nous renforcerons encore les sources de données traditionnelles, telles que les enquêtes et les registres administratifs, tout en adoptant de nouvelles sources et en continuant de redoubler d'efforts pour collecter, analyser et diffuser des données pertinentes et fiables, ventilées par sexe, âge, handicap et autres caractéristiques utiles dans le contexte national, aux fins d'améliorer le contrôle et l'élaboration des politiques en vue de la réalisation du Programme 2030. Nous encourageons un plus grand soutien des sources de toute nature et de toute provenance, notamment dans le cadre de la coopération internationale, du renforcement des capacités et de l'appui technique aux pays en développement, afin de renforcer leurs systèmes statistiques nationaux.

26. Nous sommes conscients que l'année 2019 est une année charnière pour le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et pour le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui nous permettra de dresser le bilan des progrès accomplis et de revoir à la hausse nos ambitions tout en amplifiant nos efforts. Nous attendons avec intérêt le forum politique de haut niveau pour le financement durable convoqué sous les auspices du Conseil économique et social et de

l'Assemblée générale, le Sommet sur l'action pour le climat, la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, l'examen de haut niveau des Orientations de Samoa, et l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Nous décidons que les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental des quatre forums du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, tenus depuis 2016, seront intégrées au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement de l'Assemblée générale.

27. Nous décidons également que le cinquième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement sera convoqué du 20 au 23 avril 2020 et qu'il inclura la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED. Nous décidons en outre que les modalités du forum seront celles qui ont été appliquées au Forum de 2019.

28. Nous prions le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement de distribuer, au plus tard à la fin de février 2020, une version préliminaire non éditée de son rapport de 2020, qui sera mise à jour à l'aide des données les plus récentes à la date de sa publication, afin de faciliter la rédaction en temps voulu des projets de conclusions et de recommandations.

29. Comme le prévoient les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental du Forum de 2018 sur le suivi du financement du développement, nous avons examiné la nécessité de tenir une conférence de suivi, et décidons de reporter cet examen au stade du document final du forum de 2020.
